

ACTUALITE DU CREDIT IMMOBILIER

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel asynchrone de 7 heures

PUBLIC VISÉ

- Toute personne amenée à exercer des activités d'élaboration, de proposition, d'octroi ou de conseil en matière de contrat de crédit immobilier. Les professionnels de l'immobilier
- Prérequis : Aucun prérequis

OBJECTIFS

- Mettre à jour ses connaissances sur le crédit immobilier pour répondre au mieux aux questions de ses clients

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o E-learning,
 - o Modules détaillés pour chacun des champs de compétence,
 - o Exercices personnels d'approfondissement, lectures et analyses, au moyen de la base de données documentaires,
 - o Manuel de cours (ouvrage « Droit de la Distribution bancaire », édition 2020) pour la partie relative aux connaissances générales ;
 - o Analyse de dossiers de crédit,
 - o QCM d'entraînement aux examens blancs,
 - o QCM final d'évaluation des connaissances acquises.
- La formation est mise à disposition par intranet à l'adresse <https://formation.isfi.fr/wp-login.php>
- Pour suivre la formation, le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur, d'une connexion Internet, de haut-parleurs.
- La formation a été conçue par Laurent Denis : Avocat, ENDROIT AVOCAT SELAS. Titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) - Titulaire de diplômes de nature juridique, bancaire, économique ou financière de niveau II (Master 1 ou Maîtrise) au minimum - expérience professionnelle bancaire de vingt-cinq années - pratique de la formation juridique bancaire.

CONTENU DE LA FORMATION

- 1. Actualités juridiques de l'IOBSP en 2021 (3 heures) :**
 - L'environnement économique 2021
 - Les conditions juridiques d'octroi de crédit immobilier aux consommateurs
 - L'instruction de la demande de crédit par la banque
 - La défense de la rémunération du Courtier devant le Tribunal
 - La prévention du surendettement
 - Conclusion

Dernière mise à jour : 14 novembre 2022

2. Le Contrat de Conseil (2 heures) :

- Le Conseil et l'IOBSP
- Principes du service optionnel de conseil en crédit
- Mise en œuvre du service optionnel de conseil en crédit
- Définition du TAEG

3. La LCB-FT (2 heures) :

- Notion juridique de blanchiment d'argent
- Personnes assujetties
- Obligation de vigilance
- Obligation de déclaration d'informations
- Gel des avoirs
- Lutte contre le financement du terrorisme
- Procédures et contrôle interne
- Sanctions
- Actualités LCB-FT en 2021

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation s'assure de l'évaluation des acquis par le biais d'un QCM final et édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire.
- À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise à la fin de la formation et justifiera de l'atteinte des objectifs pédagogiques par le stagiaire.

COÛT DE FORMATION

- 238,80 € TTC / participant (soit 199 € HT)

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.